

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION  
LE 21 DÉCEMBRE 2022 À 11 H**

**AVIS DE CONVOCATION**

Le 19 décembre 2022

Prenez avis qu'à la demande de la mairesse de l'arrondissement, une séance extraordinaire du conseil est convoquée **le mercredi 21 décembre 2022, à 11 h, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 405, avenue Ogilvy, 2<sup>e</sup> étage, à Montréal.** Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises au conseil lors de cette séance.

*(s) Lyne Deslauriers*

---

La secrétaire d'arrondissement

## ORDRE DU JOUR

### 10 – Sujets d'ouverture

**10.01** Ouverture

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance

**10.02** Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

**10.03** Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de questions du public

**10.04** Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de questions des membres du conseil

### 30 – Administration et finances

**30.01** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA *Direction des travaux publics* - 1224518001

Accepter, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, l'offre de service du conseil municipal afin que l'Escouade mobilité prenne en charge l'application de la réglementation relative au dépôt de la neige sur le domaine public, à l'exception de la délivrance de permis.

## 40 – Réglementation

**40.01** Règlement – Autre sujet

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1229574007

Dépôt du certificat des résultats du registre pour le Règlement autorisant un emprunt de 3 381 000 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments ».

## 70 – Autres sujets

**70.01** Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 7**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**

---



**Dossier # : 1224518001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre de service du conseil municipal afin que l'Escouade mobilité prenne en charge l'application de la réglementation relative au dépôt de la neige sur le domaine public, à l'exception de la délivrance de permis.

d'accepter, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de service du conseil municipal afin que l'Escouade mobilité prenne en charge l'application de la réglementation relative au dépôt de la neige sur le domaine public, à l'exception de la délivrance de permis.

<b>Signé par</b>	Nathalie VAILLANCOURT	<b>Le</b> 2022-12-13 17:34
------------------	--------------------------	----------------------------

**Signataire :** Nathalie VAILLANCOURT

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1224518001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre de service du conseil municipal afin que l'Escouade mobilité prenne en charge l'application de la réglementation relative au dépôt de la neige sur le domaine public, à l'exception de la délivrance de permis.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Escouade mobilité intervient quotidiennement sur le territoire des 19 arrondissements pour faciliter les déplacements actifs, collectifs et véhiculaires. Une planification opérationnelle est également établie pour assurer des blitz planifiés ciblant des thématiques précises. Dans le cadre de la saison hivernale, l'Escouade mobilité contribue activement à la surveillance de l'état de déneigement des trottoirs, du réseau cyclable et des voies de circulation en coordination avec les intervenants.

En novembre 2022, le conseil municipal a adopté une résolution visant à offrir les services de l'Escouade mobilité aux 19 arrondissements quant à l'application de leurs règlements respectifs relatifs au dépôt de la neige sur le domaine public. Le présent dossier vise à accepter l'offre du conseil municipal pour le territoire de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM22 1332 - 1229759001 - 22 novembre 2022** - Offrir les services de l'Escouade mobilité aux 19 arrondissements pour l'application de leurs Règlements relatifs au dépôt de la neige sur le domaine public, à l'exception de la délivrance de permis, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

**DESCRIPTION**

L'offre du conseil municipal en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, vise à offrir le service de l'Escouade mobilité aux arrondissements pour l'application de leurs règlements relatifs au contrôle du dépôt de la neige sur le domaine public, à l'exception de la délivrance des permis. Le contrôle du dépôt de la neige sur le domaine public peut être régi en vertu de plusieurs compétences dans le contexte montréalais. Différents règlements d'arrondissement régissent la question du dépôt de neige sur le domaine public. Le contrôle est actuellement uniquement assuré par les équipes d'inspection des arrondissements, et le cas de non-respect des dispositions réglementaires demeurent importants. L'Escouade mobilité désire contribuer activement à faire respecter les dispositions réglementaires régissant le dépôt à neige sur le domaine public en coordination

avec les équipes d'arrondissement. Pour ce faire, à leur demande, elle procéderait avec des blitz planifiés ciblant les secteurs problématiques sur le territoire des 19 arrondissements, en assurant une coordination appropriée avec les équipes en arrondissements, ainsi qu'en produisant des bilans d'intervention.

Le financement de l'application des règlements relatifs au dépôt de la neige sur le domaine public sera pris en charge par le Service de la concertation des arrondissements (SCA).

## **JUSTIFICATION**

Le dépôt à neige sur le domaine public demeure un enjeu de taille qui représente des incidences importantes sur la mobilité et la sécurité des déplacements des citoyennes et des citoyens, sur les coûts et la planification des opérations et sur la satisfaction de la population. L'Escouade mobilité pourrait contribuer activement dans le cadre de sa planification opérationnelle, à faire respecter les dispositions réglementaires rattachées. Pour ce faire, l'Escouade mobilité doit partager la compétence avec les arrondissements pour les dispositions réglementaires régissant le dépôt de la neige sur le domaine public.

### **Lien avec les politiques, programmes et priorités 2023 de l'arrondissement**

Il est recommandé au conseil d'arrondissement d'accepter l'offre de service précitée, car ce dossier s'inscrit dans la priorité sur la mobilité et la sécurité, adoptée par le conseil d'arrondissement, visant notamment à sécuriser les déplacements en toute saison et à favoriser les déplacements actifs de la population.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S/O

## **MONTRÉAL 2030**

Tel que présenté en pièce jointe, ce dossier contribue aux priorités 3 (fournir des options de mobilité durable, active et partagée) et 19 (milieux de vie sécuritaires et de qualité) du Plan stratégique Montréal 2030 de la Ville de Montréal. Compte tenu que le dépôt de la neige sur le domaine public constitue un enjeu ayant des incidences sur la mobilité et la sécurité de la population, l'offre de l'Escouade mobilité, contribuera à surveiller l'état de déneigement des trottoirs, du réseau cyclable et des voies de circulation afin que ces voies soient accessibles et sécuritaires.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S/O

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S/O

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S/O

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S/O

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Driss EZZAHER, Ville-Marie

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Marco ST-PIERRE  
Directeur - travaux publics en arrondissement

**Tél :** 514 868-3836  
**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-12-09

Marco ST-PIERRE  
Directeur - travaux publics en arrondissement

**Tél :** 514 868-3836  
**Télécop. :**

Dossier # : 1224518001

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,  
Direction des travaux publics , Direction

**Objet :**

Accepter, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre de service du conseil municipal afin que l'Escouade mobilité prenne en charge l'application de la réglementation relative au dépôt de la neige sur le domaine public, à l'exception de la délivrance de permis.



gdd\_grille\_analyse\_montreal\_2030.pdf

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marco ST-PIERRE  
Directeur - travaux publics en arrondissement

**Tél :** 514 868-3836

**Télécop. :**



**Dossier décisionnel**

**Grille d'analyse Montréal 2030**

*Version : juillet 2021*

Le présent document constitue la grille d'analyse Montréal 2030 devant être remplie par les responsables des dossiers décisionnels pour compléter la rubrique « Montréal 2030 ».

Pour vous aider dans cet exercice, vous pouvez en tout temps vous référer au document « Guide d'accompagnement - Grille d'analyse Montréal 2030 » mis à votre disposition dans la section « Élaboration des dossiers décisionnels (GDD) » de l'intranet. Ce guide d'accompagnement vous fournit de plus amples informations sur le contexte de cet exercice, l'offre d'accompagnement, comment compléter la rubrique « Montréal 2030 » et la présente grille d'analyse ainsi qu'un glossaire.

Veillez, s'il vous plaît, ne pas inclure la première page de ce document dans la pièce jointe en format PDF.

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1224518001

Unité administrative responsable : Arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Direction des travaux publics

Projet : Accepter, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre de service du conseil municipal afin que l'Escouade mobilité prenne en charge l'application de la réglementation relative au dépôt de la neige sur le domaine public, à l'exception de la délivrance de permis.

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	X		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  <b>Transition écologique - Priorités 3</b> : Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous.  <b>Quartier - Priorités 19</b> : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaire et de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?  Résultats attendus : Compte tenu que le dépôt de la neige sur le domaine public constitue un enjeu qui a des incidences sur la mobilité et la sécurité des citoyennes et citoyens, l'offre de l'Escouade mobilité, de faire respecter les dispositions réglementaires de l'arrondissement contribuera à surveiller l'état de déneigement des trottoirs, du réseau cyclable et des voies de circulation afin que ces voies soient accessibles et sécuritaires pour les citoyennes et citoyens de VSP.			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>			X
<p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>			X
<p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	X		

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

**IDENTIFICATION****Dossier # :1229574007****Unité administrative responsable :**Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,  
Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles**Niveau décisionnel proposé :**

Conseil d'arrondissement

**Projet :**

-

**Objet :**

Adopter le Règlement RCA22-14009 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 381 000 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments »

**CONTENU****CONTEXTE**

Ce sommaire Addenda vise à déposer le certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement RCA22-14009, soit les résultats du registre tenu du 12 au 16 décembre 2022.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**Diane M MONGEAU  
Secrétaire recherchiste

514 872-4423

**Tél :**

**Télocop. :** 514 868-4066

CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES  
HABILES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA22-14009

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO RCA22-14009** de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, autorisant un emprunt de 3 381 000 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments.

---

Je, soussignée, Lyne Deslauriers, secrétaire d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension certifie par les présentes, que relativement à la procédure d'enregistrement concernant le règlement numéro RCA22-14009 mentionné en titre :

Le registre des demandes de scrutin référendaire a été accessible à la mairie d'arrondissement, située au 405, avenue Ogilvy, Montréal, du 12 au 16 décembre 2022, de 9 h à 19 h, sans interruption;

- a) Le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement est de **89 092**;
- b) Le nombre de demandes de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire est de **8 920**;
- c) Le nombre de personnes habiles à voter qui ont transmis une demande est de **0**;
- d) Le règlement numéro RCA22-14009 est par conséquent réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

FAIT à Montréal, le 19<sup>e</sup> jour de décembre 2022.

*Lyne Deslauriers*  
\_\_\_\_\_  
Lyne Deslauriers  
Secrétaire d'arrondissement